
AVIS DE MARCHÉ DE TRAVAUX

Renforcement et extension de réseaux électriques HTA/BTA/EP dans la ville d'Abidjan – Renforcement des postes sources d'Abidjan

Abidjan – République de Côte d'Ivoire

1. Référence de publication

ENERGOS1/C2-2/01/2016

2. Procédure

Ouverte

3. Programme

Projet d'appui au secteur de l'énergie (ENERGOS) en Côte d'Ivoire

4. Financement

Contrat de financement entre l'Etat de Côte d'Ivoire et la Banque Européenne d'Investissement (BEI)

5. Pouvoir adjudicateur

La Société des Energies de Côte d'Ivoire (CI-ENERGIES)

SPÉCIFICATIONS DU MARCHÉ

6. Description du marché

Le projet de renforcement des postes sources d'Abidjan consiste à :

- Renforcer et restructurer les tableaux HTA des postes sources du Plateau, de Yopougon 1, d'Abobo et de la Riviera et fourniture de rames mobiles
- Renforcer et restructurer les tableaux HTA des postes sources de Treichville, de Bia Sud, Bia Nord de Vridi, de Yopougon 2 et fourniture de rames mobiles.

7. Nombre et intitulés des lots

- Lot 1 - Renforcement et restructuration des tableaux HTA des postes sources du Plateau, de Yopougon 1, d'Abobo et de la Riviera et fourniture de rames mobiles
- Lot 2 - Renforcement et restructuration des tableaux HTA des postes sources de Treichville, de Bia Sud, Bia Nord, de Vridi, de Yopougon 2 et fourniture de rames mobiles

CONDITIONS DE PARTICIPATION

9. Situations d'exclusion

Concernant le financement, en application de sa politique d'éthique (exposée dans le document « Politique de la BEI en matière de lutte contre la fraude ») et dans le cadre de son système d'exclusion (décrit sur son site

Web, www.bei.org), la Banque :

- peut déclarer qu'une personne ou entité n'est pas éligible pour l'attribution d'un marché au titre d'un projet financé par elle ou pour nouer une quelconque relation avec elle, si elle détermine, en vertu de son système d'exclusion, que cette personne ou entité s'est rendue coupable de pratiques interdites durant la procédure de passation de marché ou l'exécution d'un marché ;
- peut annuler tout ou partie du financement qu'elle a alloué à un marché de travaux, de fournitures ou de services si, à un moment quelconque, elle détermine, en vertu de son système d'exclusion, qu'une personne ou une entité s'est rendue coupable d'une quelconque pratique interdite durant la procédure de passation de marché ou durant l'exécution d'un marché sans que le promoteur ait pris des mesures qu'elle juge satisfaisante pour enquêter et/ou mettre fin à cette pratique interdite, et, le cas échéant, remédier au préjudice causé.

10. Nombre d'offres

Les soumissionnaires peuvent soumettre seulement une offre par lot. Les offres ne portant que sur une partie d'un lot ne seront pas prises en considération. Tout soumissionnaire peut indiquer dans son offre qu'il consentira une remise au cas où son offre serait retenue pour plusieurs lots. Les soumissionnaires ne peuvent pas soumettre une offre pour une variante en plus de leur offre pour les travaux requis dans le dossier d'appel d'offres.

11. Garantie de soumission

Les soumissionnaires doivent fournir une garantie de soumission avec le montant suivant :

- Lot 1 : quatre-vingt millions (80 000 000) F CFA : Renforcement et restructuration des tableaux HTA des postes sources du Plateau, de Yopougon 1, d'Abobo et de la Riviera et fourniture de rames mobiles
- Lot 2 : quatre-vingt millions (80 000 000) F CFA : Renforcement et restructuration des tableaux HTA des postes sources de Treichville, de Bia Sud, Bia Nord, de Vridi, de Yopougon 2 et fourniture de rames mobiles

L'original de la garantie doit être inclus dans le dossier original lors de la remise des offres. Cette garantie sera restituée aux soumissionnaires non retenus une fois que l'appel d'offres aura été mené à terme, et à l'attributaire ou aux attributaires après la signature du contrat par toutes les parties.

La garantie devra être établie par une banque de réputation internationale, un organisme financier ou un tiers agréé par le Ministre en charge des Finances d'un pays de la Zone UEMOA.

Pour les garanties émanant d'organismes financiers hors de la zone UEMOA, les organismes qui les délivrent doivent avoir une structure correspondante en Côte d'Ivoire auprès de qui ces garanties peuvent être appelées. A cet effet, en plus de la garantie, il sera joint à l'offre une lettre de confirmation de la structure correspondante, sinon la garantie ne sera pas acceptée. Et cela constituera une non-conformité de l'offre. Elle peut être fournie conformément au modèle sous la forme d'une garantie bancaire, d'une traite bancaire, d'un

chèque certifié, d'une garantie émanant d'une compagnie d'assurance et/ou de garantie ou d'une lettre de crédit irrévocable au profit du pouvoir adjudicateur.

12. Garantie de bonne exécution

Il sera demandé à l'attributaire de fournir une garantie de bonne exécution égale à 10% de la valeur du marché à la signature du contrat. Cette garantie doit être fournie avec le contrat contresigné dans un délai de 30 jours à compter de la réception par le soumissionnaire du contrat signé par le pouvoir adjudicateur. Si l'attributaire ne fournit pas la garantie requise dans le délai imparti, le contrat sera frappé de nullité ; un nouveau contrat pourra être établi et adressé au soumissionnaire ayant présenté la deuxième offre conforme la moins disante.

13. Réunion d'information et/ou visite de site

Une réunion d'information se tiendra le mercredi 30 août 2017 à partir de 9h à la SOCIETE DES ENERGIES DE CÔTE D'IVOIRE « CI-ENERGIES », sise à la salle de réunion du 1er Etage de la Tour EECI, Plateau, ABIDJAN.

Les visites de sites se dérouleront du mercredi 30 août au vendredi 1^{er} septembre 2017.

La réunion d'information et la visite des sites sont obligatoires. Un certificat de visite sera remis aux participants à l'issue des visites. Ce document devra être joint à l'offre.

Pour toutes informations complémentaires, vous êtes priés de contacter par courriel M. Kahagnon Seydou DIARRASSOUBA, à l'adresse suivante : sdiarrassouba@cinergies.ci.

14. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres. Dans des circonstances exceptionnelles et avant l'expiration de la période de validité des offres, le pouvoir adjudicateur peut demander aux soumissionnaires de prolonger la validité de leurs offres pour un nombre indiqué de jours.

15. Période de mise en œuvre des tâches

Les périodes de mise en œuvre du projet sont les suivantes :

- Lot 1 : Renforcement et restructuration des tableaux HTA des postes sources du Plateau, de Yopougon 1, d'Abobo et de la Riviera et fourniture de rames mobiles : **24 mois + 12 mois de garantie**
- Lot 2 : Renforcement et restructuration des tableaux HTA des postes sources de Treichville, de Bia Sud, de Vridi, de Yopougon 2 et fourniture de rames mobiles : **24 mois + 12 mois de garantie**

La période débute à partir de la réception de la notification de l'ordre de service de commencer les travaux jusqu'à la réception provisoire.

CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION

16. Critères de sélection

Afin d'être considérés comme éligibles pour l'attribution du marché, les soumissionnaires doivent fournir la preuve qu'ils répondent aux critères de sélection. Cette preuve doit être fournie par les soumissionnaires par le biais des informations et des documents décrits au point 12.1 des instructions aux soumissionnaires et sous toute autre forme que les soumissionnaires souhaiteraient utiliser.

Dans le cas d'une offre soumise par un consortium, et sauf disposition contraire, ces critères de sélection seront appliqués au consortium dans son ensemble :

Lot 1 - Renforcement et restructuration des tableaux HTA des postes sources du Plateau, de Yopougon 1, d'Abobo et de la Riviera et fourniture de rames mobiles :

✓ *Capacité économique et financière du candidat :*

- a) Le chiffre d'affaires annuel moyen du soumissionnaire au cours des trois dernières années doit être au moins égal à six milliards (6 000 000 000) F CFA.
- b) Le soumissionnaire doit avoir accès à un crédit et à d'autres facilités financières (autres que l'avance de démarrage) suffisantes pour couvrir les flux de trésorerie, requis pour la durée du marché, à la hauteur de deux milliards (2 000 000 000) F CFA. Cette facilité doit être donnée sous la forme d'une attestation bancaire de mise à disposition d'une ligne de crédit.

✓ *Capacité technique et professionnelle du candidat :*

- c) Il doit avoir réalisé au moins 2 projets de construction, de réhabilitation ou de renforcement de postes sources incluant des travaux d'installation ou de remplacement de cellules disjoncteurs HTA au cours des cinq (5) dernières années à compter de la fin du délai de soumission.

Pour ces projets, la valeur totale des travaux réalisés sous sa responsabilité sera, pour l'un, d'un minimum de trois milliards (3 000 000 000) F CFA et pour l'autre, d'au moins six milliards (6 000 000 000) F CFA.

Le soumissionnaire devra justifier son expérience par des Attestations de Bonne Exécution (ABE) délivrées par des maîtres d'ouvrages publics, maîtres d'œuvres publics ou des organismes internationaux. Toutes les ABE doivent être accompagnées des pages pertinentes du marché (page de garde et page de signature) ainsi que des procès-verbaux de réception.

Cela signifie que le projet auquel le soumissionnaire se réfère pourrait avoir commencé ou avoir été exécuté ou avoir été achevé à n'importe quel moment durant la période indiquée, mais ne doit pas nécessairement avoir commencé et avoir été achevé durant cette période, ni avoir été exécuté pendant l'intégralité de ladite période. Pour des marchés non terminés, le soumissionnaire devra délivrer un certificat attestant qu'il a exécuté un montant de travaux au moins égal aux montants des expériences demandées

- d) il doit exécuter au moins 70 % des travaux du marché par ses propres ressources, ce qui signifie qu'il doit disposer de l'équipement, des matériaux, des ressources humaines et financières nécessaires pour lui permettre d'exécuter cette part du marché.

- e) s'il s'agit du membre principal d'une joint-venture/d'un consortium, il doit avoir la capacité d'exécuter au moins 50 % des travaux du marché par ses propres moyens.
- f) s'il s'agit d'un partenaire d'une joint-venture/d'un consortium (c'est-à-dire, pas le membre principal), il doit exécuter au moins 10 % des travaux du marché.
- g) Pour les projets référencés ci-dessus ou autres contrats de travaux exécutés durant les cinq (5) dernières années à compter du délai de soumission, l'entreprise doit démontrer sa maîtrise dans les domaines suivants :
- Fourniture, installation et mise en service de cellules HTA dans des postes sources HTB/HTA y compris le contrôle commande et la téléconduite;
 - Réalisation des travaux de génie civil des salles HTA dans les postes sources incluant les équipements électriques, de climatisation et de détection incendie ;
 - Fourniture, installation et mise en service d'une rame mobile HTA ;
- h) Le soumissionnaire doit établir qu'il dispose de personnel pour les positions clés suivantes :

N°	Poste	Nombre	Qualification	Expérience Générale	Expérience Spécifique
1	Chef de Projet	1	Ingénieur (BAC +4/5) électricien, électrotechnicien, électromécanicien, ou équivalent	15 années	Doit avoir réalisé au moins deux (2) projets de postes sources incluant des cellules HTA au cours des cinq (5) dernières années en tant que chef de projet ou équivalent. Il doit parler et écrire couramment en français
3	Expert en protection et contrôle commande des réseaux électriques	1	Technicien supérieur (BAC +2/3) avec 15 années d'expérience ou Ingénieur (BAC +4/5) électricien, électrotechnicien, électromécanicien ou équivalent	10 années	Doit avoir réalisé au moins deux (2) projets de réseau HTB, de postes source incluant des travaux de protection et de contrôle commande numérique au cours des cinq (5) dernières années en tant que Expert en protection et/ou contrôle commande des réseaux ou équivalent,
4	Expert en télécommunication	1	Technicien supérieur (BAC +2/3) avec 15 années d'expérience	10 années	Doit avoir réalisé au moins deux (2) projets incluant des travaux téléconduite/télécommunication de réseau

			ou Ingénieur (BAC +4/5) en télécommunication, électronique, ou équivalent		électrique au cours des cinq (5) dernières années en tant que Expert télécommunication ou équivalent,
5	Expert en génie civil	1	Technicien supérieur (BAC +2/3) avec 15 années d'expérience ou Ingénieur (BAC +4/5) électricien, en génie civil, ou équivalent	5 années	Doit avoir réalisé au moins deux (2) projets de postes sources au cours des cinq (5) dernières années en tant qu'expert en génie civil ou équivalent.
6	Conducteur des travaux	4	Technicien supérieur (BAC +2/3) avec 15 années d'expérience ou Ingénieur (BAC +4/5) électricien, électrotechnicien en électromécanique, ou équivalent	5 années	Doit avoir réalisé au moins deux (2) projets de postes sources incluant des cellules HTA au cours des cinq (5) dernières années en tant que Conducteur des Travaux ou équivalent.

- **Lot 2 : Renforcement et restructuration des tableaux HTA des postes sources de Treichville, de Bia Sud, de Vridi, de Yopougon 2 et fourniture de rames mobiles.**

✓ *Capacité économique et financière du candidat :*

- i) Le chiffre d'affaires annuel moyen du soumissionnaire au cours des trois dernières années doit être au moins égal à six milliards (6 000 000 000) F CFA.
- j) Avoir accès à un crédit et à d'autres facilités financières (autres que l'avance de démarrage) suffisantes pour couvrir les flux de trésorerie, requis pour la durée du marché, à la hauteur de deux milliards (2 000 000 000 F CFA. Cette facilité doit-être donnée sous la forme d'une attestation bancaire de mise à disposition d'une ligne de crédit.

✓ *Capacité technique et professionnelle du candidat :*

- k) Il doit avoir réalisé au moins 2 projets de construction, de réhabilitation ou de renforcement de postes sources incluant des travaux d'installation ou de remplacement de cellules disjoncteurs HTA au cours des cinq (5) dernières années à compter de la fin du délai de soumission.

Pour ces projets, la valeur totale des travaux réalisés sous sa responsabilité sera, pour l'un, d'un minimum de trois milliards (3 000 000 000) F CFA et pour l'autre, d'au moins six milliards (6 000 000 000) F CFA.

Le soumissionnaire devra justifier son expérience par des Attestations de Bonne Exécution (ABE) délivrées par des maîtres d'ouvrages publics, maîtres d'œuvres publics ou des organismes internationaux. Toutes les ABE doivent être accompagnées des pages pertinentes du marché (page de garde et page de signature) ainsi que des procès-verbaux de réception.

Cela signifie que le projet auquel le soumissionnaire se réfère pourrait avoir commencé ou avoir été exécuté ou avoir été achevé à n'importe quel moment durant la période indiquée, mais ne doit pas nécessairement avoir commencé et avoir été achevé durant cette période, ni avoir été exécuté pendant l'intégralité de ladite période. Pour des marchés non terminés, le soumissionnaire devra délivrer un certificat attestant qu'il a exécuté un montant de travaux au moins égal aux montants des expériences demandées

- l) il doit exécuter au moins 70 % des travaux du marché par ses propres ressources, ce qui signifie qu'il doit disposer de l'équipement, des matériaux, des ressources humaines et financières nécessaires pour lui permettre d'exécuter cette part du marché.
- m) s'il s'agit du membre principal d'une joint-venture/d'un consortium, il doit avoir la capacité d'exécuter au moins 50 % des travaux du marché par ses propres moyens.
- n) s'il s'agit d'un partenaire d'une joint-venture/d'un consortium (c'est-à-dire, pas le membre principal), il doit exécuter au moins 10 % des travaux du marché.
- o) Pour les projets référencés ci-dessus ou autres contrats de travaux exécutés durant les cinq (5) dernières années à compter du délai de soumission, l'entreprise doit démontrer sa maîtrise dans les domaines suivants :
- Fourniture, installation et mise en service de cellules HTA de postes sources HTB/HTA y compris le contrôle commande et la téléconduite;
 - Réalisation des travaux de génie civil des salles HTA dans les postes sources incluant les équipements électriques, de climatisation et de détection incendie ;
 - Fourniture, installation et mise en service d'une rame mobile HTA ;
- p) Le soumissionnaire doit établir qu'il dispose de personnel pour les positions clés suivantes :

N°	Poste	Nombre	Qualification	Expérience Générale	Expérience Spécifique
1	Chef de Projet	1	Ingénieur (BAC +4/5) électricien, électrotechnicien, électromécanicien, ou équivalent	15 années	Doit avoir réalisé au moins deux (2) projets de postes sources incluant des cellules HTA au cours des cinq (5) dernières années en tant que chef de projet ou équivalent. Il doit parler et écrire couramment en français
3	Expert en protection et contrôle commande des réseaux électriques	1	Technicien supérieur (BAC +2/3) avec 15 années d'expérience ou Ingénieur (BAC +4/5) électricien, électrotechnicien, électromécanique ou équivalent	10 années	Doit avoir réalisé au moins deux (2) projets de réseau HTB, de postes sources incluant des travaux de protection et de contrôle commande numérique au cours des cinq (5) dernières années en tant qu'Expert en protection et/ou contrôle commande des réseaux ou équivalent,
4	Expert en télécommunication	1	Technicien supérieur (BAC +2/3) avec 15 années d'expérience ou Ingénieur (BAC +4/5) en télécommunication, électronique, ou équivalent	10 années	Doit avoir réalisé au moins deux (2) projets incluant des travaux téléconduite/télécommunication de réseau électrique au cours des cinq (5) dernières années en tant qu'Expert en télécommunication ou équivalent,
5	Expert en génie civil	1	Technicien supérieur (BAC +2/3) avec 15 années d'expérience ou Ingénieur (BAC	5 années	Doit avoir réalisé au moins deux (2) projets de postes source au cours des cinq (5) dernières années en tant qu'expert en génie civil ou

			+4/5) électricien, en génie civil, ou équivalent		équivalent.
6	Conducteur des travaux	5	Technicien supérieur (BAC +2/3) avec 15 années d'expérience ou Ingénieur (BAC +4/5) électricien, électrotechnicien électromécanicien, ou équivalent	5 années	Doit avoir réalisé au moins deux (2) projets de postes sources incluant des cellules HTA au cours des cinq (5) dernières années en tant que Conducteur des Travaux ou équivalent.

Les soumissionnaires répondant à tous les lots devront attester du respect des critères cumulés (à l'exception de l'expérience spécifique de l'entreprise) requis pour chacun des lots.

16. Entités pourvoyeuses de capacités :

Un opérateur économique peut, lorsque cela est approprié, et pour un marché particulier, invoquer les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens qu'il a avec elles. À titre d'exemple, cela pourrait ne pas être jugé approprié par le pouvoir adjudicateur lorsque l'offre repose en majeure partie sur les capacités d'autres entités ou repose sur les capacités d'autres entités pour ce qui concerne les critères clefs. Dans ce cas, il doit prouver au pouvoir adjudicateur qu'il aura à sa disposition les ressources nécessaires pour l'exécution du marché, par exemple en produisant un engagement, de la part de ces entités, de mettre ces ressources à sa disposition. Ces entités, par exemple la société mère de l'opérateur économique, doivent respecter les mêmes règles d'éligibilité, et notamment celle de la nationalité, que l'opérateur économique. En outre les informations relatives à cette/ces entité(s) tierce(s) pour les critères de sélection pertinents devront être reprises dans un document séparé. Les preuves de leur capacité devront également être fournies lorsque le pouvoir adjudicateur en fait la demande.

En ce qui concerne les capacités techniques et professionnelles, un soumissionnaire peut uniquement invoquer les capacités d'autres entités si ces dernières exécuteront les travaux pour lesquels ces capacités sont nécessaires.

En ce qui concerne les critères économiques et financiers, les entités sur les capacités desquelles le soumissionnaire s'appuie sont solidairement responsables de l'exécution du marché.

17. Critères d'attribution

L'offre économiquement la plus avantageuse est l'offre techniquement conforme la moins-disante.

SOUMETTRE UNE OFFRE

18. Comment obtenir le dossier d'appel d'offres?

Le dossier d'appel d'offres est disponible moyennant le paiement de la somme de **CENT MILLE (100 000) F CFA** à payer auprès du Caissier, au 16^{ème} étage de la tour EECI, Porte 16T02, contre reçu de paiement non remboursable. Les dossiers sont à retirer, après paiement, à l'adresse suivante :

Cellule de Coordination du projet ENERGOS

Attn : Mme DIKA Rose, Secrétariat de la Direction de l'Équipement et du Développement

SOCIETE DES ENERGIES DE CÔTE D'IVOIRE « CI-ENERGIES »

12^é Etage – Porte 12T6, Tour EECI, Plateau

Tél : +225 20 20 61 83 / 20 20 61 85

Les offres doivent être rédigées uniquement au moyen du formulaire type de soumission pour les marchés de travaux inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et la présentation doivent être strictement respectées.

Pour participer au présent appel d'offre, toute entreprise doit s'être acquittée des droits d'acquisition du dossier d'Appel d'offre. Le soumissionnaire devra joindre à son offre, la preuve de paiement des droits d'acquisition du dossier.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :

Cellule de Coordination du projet ENERGOS

Attn : M. Kader CISSE, Coordonnateur

SOCIETE DES ENERGIES DE CÔTE D'IVOIRE « CI-ENERGIES »

11^{ème} Etage, Tour EECI, Plateau

01 BP 1345 Abidjan 01

Tél : +225 20 20 61 83

Fax : +225 20 20 63 78

Courriel : akcisse@cinergies.ci

Avec copie à : akotchi@cinergies.ci et sdiarrassouba@cinergies.ci

(avec mention de la référence de publication indiquée au point 1) au moins 21 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 19. Le pouvoir adjudicateur doit répondre aux questions au moins 11 jours avant la date limite de soumission des offres. Des éclaircissements ou des changements mineurs au dossier d'appel d'offres sont publiés au plus tard 11 jours avant la date limite de soumission.

19. Date limite de soumission des offres

Le **vendredi 22 Septembre 2017 à 10h00**, heure de la République de Côte d'Ivoire

Le pouvoir adjudicateur ne prendra pas en considération les offres reçues après la date limite.

20. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou leur représentant, **le vendredi 22 septembre 2017, à 10h30 heure de la République de Côte d'Ivoire**, dans la salle de réunions du 1^{er} étage de la Tour EECI, sise à Abidjan Plateau, avenue Verdier.

21. Langue de la procédure

Toutes les communications écrites de cet appel d'offres doivent être faites en français.

22. Répétition de travaux similaires

À la suite du marché initial résultant de la présente procédure d'appel d'offres, de nouveaux travaux consistant en la répétition de travaux similaires, à hauteur d'un montant estimé à 50% du montant du marché peuvent être confiés au contractant initial dans le cadre d'une procédure négociée sans publication préalable d'un avis de marché, pour autant que les nouveaux travaux soient conformes au projet de base.

23. Base juridique¹

Dans le cadre des financements sur ressources propres de la Banque Européenne d'Investissement, les appels d'offres sont ouverts aux ressortissants de tous les pays.

¹ Merci d'indiquer toute spécificité pouvant avoir un impact sur les règles de participation (par exemple spécificité géographique, thématique, court terme ou long terme).